

Claude Muller, Bordeaux.

Prédicats et prédication: quelques réflexions sur les bases de l'assertion.

publié dans : Mats Forsgren, Kerstin Jonasson, Hans Kronning (Eds) : *Prédication, assertion, information*, Actes du colloque d'Uppsala, 1996. Uppsala, 1998, Acta Universitas Upsaliensis. P. 355-366.

1.Introduction

Il me paraît difficile de définir de façon consensuelle le contenu de termes aussi généraux que *prédicat*, *prédication*. Je me contenterai donc de dire comment je les utilise et comment il me semble légitime de les utiliser à partir d'une certaine pratique de l'analyse linguistique.

Je me place dans l'hypothèse, assez généralement admise aujourd'hui, d'une grammaire modulaire de l'engendrement de l'énoncé; son point de départ en est le "vouloir-dire" du locuteur, son but en termes énonciatifs très généraux, bref sa visée perlocutoire au sens d'Austin. L'organisation de cet énoncé suit un plan d'ensemble, dans lequel, en tant que syntacticien, je m'intéresse aux unités phrastiques. Chacune de ces unités phrastiques fait l'objet, d'une part d'un choix de modalité énonciative propre (sa visée illocutoire), d'autre part, d'un choix d'unités linguistiques qui sont autant de parcelles significatives de l'objet que cherche à construire le locuteur.

Le reste est affaire d'une part de contraintes lexicales et morphologiques, d'autre part, de la hiérarchisation de ces unités, de leurs liens d'interdépendance, enfin de contraintes imposées par la langue à la construction syntagmatique: en bref, de la partie mécanique en quelque sorte de l'engendrement de l'énoncé pour aboutir à la construction de la phrase simple. Je ne veux pas dire que le locuteur n'intervient pas à ce stade dans l'organisation de l'énoncé: son "contrôle" sur le processus énonciatif lui permet par exemple, par l'intonation, de faire varier tardivement la focalisation ou même la visée illocutoire, ainsi que la perception "polyphonique" de son énoncé. Mais cela reste inscrit dans un cadre contraint par l'organisation syntagmatique imposée par les choix initiaux.

Cette présentation sommaire de l'engendrement des énoncés pose déjà pas mal de questions sur l'objet de ce colloque; quelle place donner aux notions telles que "prédicat" ou "prédication" dans cette perspective?

Plus précisément, dans la perspective modulaire adoptée:

-le prédicat relève-t-il de la partie énonciative/illocutoire de l'énoncé? de la sémantique (des choix sémantiques du locuteur)? de la base morpho-lexicale (choix lexicaux, et à quel niveau: avec ou sans détermination catégorielle)? ou même de

l'organisation superficielle de l'énoncé, de sa structure syntagmatique, de la structure thème/rhème, ou de l'organisation communicative?

-la prédication est-elle une opération illocutoire, ou quelque chose d'autre?

-la prédication est-elle un notion opératoire dans la description grammaticale?

2. Les définitions du prédicat

2.1. Le prédicat dans une théorie de la valence.

On reviendra plus loin sur les interactions qu'on peut supposer entre la prédication et les choix énonciatifs du locuteur.

La notion de prédicat apparaît au niveau des choix sémantiques/lexicaux. Supposons, pour simplifier, que le prédicat soit le produit d'un choix purement lexical, ou plus précisément la face signifiante d'un choix lexical. On sait que certaines unités imposent une structure morphosyntaxique prédéterminée, qui détermine la valence du terme noyau. L'énoncé s'organise alors, à ce niveau, comme le choix initial du terme noyau, puis comme la "saturation" de sa valence par d'autres choix, qui sont ceux de ce que l'on peut appeler des "actants" au niveau morpho-syntaxique, et des "arguments" au niveau sémantique. Il y a sans doute interdépendance, mais alors qu'un noyau de relations imposées, comme "lire", suppose un "lecteur" et un objet bien délimité par ses propriétés de "lisibilité", dans:

(1) *L'étudiant a lu la notice d'utilisation*

en revanche, l'un ou l'autre des actants en question n'impose aucune relation précise et prédéterminée. On peut dire que la choix de "a lu" est en fait l'équivalent de celui de:

(2) *Quelqu'un a lu quelque chose de lisible*

On peut appeler "prédicat" ce noyau de relations, non parce qu'il implique nécessairement d'autres termes, mais parce qu'il n'est pas impliqué par un choix préalable qui en ferait un actant. En effet, j'écarte d'emblée toute définition du prédicat qui veut voir en lui un élément nécessairement en relation avec un autre. Il me semble nécessaire de caractériser les énoncés suivants:

(3) *Il pleut / bravo! / silence! / ouf!*

comme des choix de prédicats à valence Zéro (rien ne vient donner une substance à "il" pour qu'on y voie un argument). Je ne suivrai donc pas HAGEGE (1982:33) qui après avoir signalé que l'énoncé japonais suivant:

(4) *kimasita = il/tu/X...etc, est venu*

l'exclut de la définition du prédicat, conçu uniquement par sa cooccurrence avec autre chose.

Cela dit, si l'indépendance en termes de choix suffit, à peu près tout terme est prédicat. Ainsi, on devra admettre qu'indépendamment de la catégorisation en verbes, les termes de la même famille sémantique ou morphologique imposent des choix de valence identiques:

(5) *La lecture de la notice d'emploi par l'étudiant*

ou encore:

(6) *Picasso a peint / a fait une peinture/ de ce paysage*

(7) *La peinture par Picasso de ce paysage...*

Faut-il encore appeler prédicat un terme qui impose des relations de valence, même s'il ne peut constituer à lui seul le noyau d'un énoncé bien formé? L'exemple (6) invite à voir dans sa version à noyau nominal, un équivalent de la construction verbale, puisqu'ici les actants dépendent du nom "une peinture" plutôt que du verbe "a fait", qui est ici ce que l'école de M. GROSS appelle un verbe-support.

Dans ce cas, on sera fondé à voir dans un nom comme "la pluie" l'équivalent du prédicat verbal à valence zéro "pleuvoir". Et dans tout nom commun, un prédicat potentiel, activé dès lors que sa fonction de désignation prime sur celle de caractérisation en quelque sorte épithétique du nominal construit par le déterminant. Ainsi, on admettra que "boulangerie" au-dessus d'un magasin fonctionne bien comme un prédicat.

Le terme de "prédicat" désigne de ce fait non une ou plusieurs catégories (comme le verbe, ou l'adjectif) mais une fonction, qui est d'ailleurs attachée dans ce cas au morphème lexical plutôt qu'au mot: on a vu que le mot, verbe ou nom apparenté, garde des contraintes d'argument à peu près identiques. En termes morpho-syntaxiques, cette fonction apparaît difficile à définir autrement que négativement: le prédicat est le centre des relations actancielles qu'il induit.

Ainsi la définition du prédicat est plus large que celle de "noyau" de prédication, puisque certains "prédicats", on l'a vu, ne sont pas "activés" dans le processus énonciatif -à moins de définir également de façon large la prédication.

Bien évidemment, non seulement le nom, le verbe ou l'adjectif sont des prédicats possibles dans ce sens, mais aussi la préposition, lorsqu'elle n'entre pas dans les relations de valence du verbe. Il y a prédication à noyau prépositionnel dans:

(8) *Avec ou sans sucre?*

Je supposerai aussi que dans l'énoncé suivant, la préposition "sans" est prédicat, parce que n'entrant pas dans la valence du verbe "sortir":

(9) *Il est sorti de la maison sans se retourner*

Cette phrase pose le difficile problème de la délimitation des structures de valence. On peut admettre ici, même si "sortir" autorise une caractérisation de la manière, que celle-ci est choisie en totale indépendance du prédicat verbal. Donc "sans" est selon notre définition un prédicat. C'est le point de vue, bien entendu, de HARRIS. La distinction que fait G. LAZARD entre actants et circonstants, dans une perspective théorique différente (celle de Tesnière) conduit à la même conclusion: il oppose la "nécessité grammaticale" qui impose un choix d'actant (je le cite) à la "visée communicative" qui exige un circonstant. Qu'est-ce que cette visée communicative, sinon le libre choix du locuteur d'adjoindre un système prédicatif supplémentaire à son énoncé? Dans ce cas, se pose le problème de l'articulation entre les deux

prédications. L'analyse de Harris conduit à voir dans le circonstant, comme dans l'adverbe, un prédicat dominant par rapport au verbe -ce qu'indiquent par ailleurs les tests de portée relative de l'un par rapport à l'autre. En (9), la mise à plat des relations prédicatives correspond à la paraphrase lourde suivante:

(9) *Qu'il est sorti de la maison a eu lieu sans qu'il se retourne*

(9") *sans(est sorti (lui ; de la maison) ; se retourner (lui))*

On a ainsi une définition du "prédicat" comme noyau d'une structure de dépendance qui constitue en quelque sorte le squelette de la construction syntagmatique, en donne sinon le sens du moins le contenu en termes d'information et de portée¹.

1.2. Le prédicat comme entité sémantique d'analyse du lexique

Au niveau sémantique, on peut souhaiter utiliser le terme de prédicat pour donner une analyse plus précise des relations interactancielles. C'est ce que propose M.HERSLUND (1988) analyse reprise pour l'essentiel par NØLKE (1994). L'analyse "prédicationnelle" décompose la structure lexicale de valence en multiples relations prédicatives, avec une hiérarchie des prédications. On aboutit, dans le cas des verbes à plus de deux actants, à une analyse comportant plusieurs relations sémantiques de prédication qui sont autant d'analyses sémantiques hiérarchisées du sens du verbe; par exemple:

(10) *Paul a envoyé une lettre à Marie*

contient un "prédicat" qui est l'association verbe+objet, et une prédication secondaire entre ce prédicat et le datif qui est pour M.Herslund un "adjet"; cette prédication secondaire est elle-même prédicat du sujet².

2.3. Le prédicat syntagmatique: rôle du Temps.

Peut-on encore utiliser la notion de "prédicat" au niveau syntagmatique?

On connaît les définitions classiques, faisant du prédicat quelque chose qui est dit du thème. La grammaire en a conclu un peu vite et de façon simplificatrice à l'assimilation du prédicat au verbe suivi de tous ses compléments. De plus, la définition fait double emploi avec celle du rhème. Je vais supposer ici qu'il y a à ce niveau une mise en relation prédicative originale et distincte de l'opposition thème / rhème.

Deux particularités sont significatives à ce niveau:

-d'une part, dans beaucoup de langues, le rôle particulier dévolu à un actant particulier, le sujet, rôle distinct de sa fonction argumentale.

-d'autre part, le rôle particulier d'un terme particulièrement complexe, le *temps grammatical*. Il permet, à ce niveau, de distinguer les termes auxquels il se lie -les verbes- des autres noyaux prédicatifs, qui sont réduits dans la plupart des cas à être intégrés comme compléments-donc comme des "modifieurs" du prédicat-verbe.

Ces deux propriétés sont souvent étroitement liées: en français, c'est le temps grammatical (le "Temps") qui détermine la possibilité ou non d'un sujet. Mais les structures impersonnelles montrent qu'il est abusif de lier la structuration syntagmatique à la construction du sujet, sans parler des langues à thématization plus libre, dans lesquelles la position initiale obéit à une logique discursive ou à la focalisation.

Je me limiterai donc à décrire quelques-uns des effets que provoque le Temps dans l'organisation prédicative de l'énoncé: il y a alors réorganisation en profondeur de la structure prédicative: j'emprunterai le terme de structure prédicationnelle à Nølke (et dans un sens différent de celui de Herslund signalé ci-dessus) pour signifier, au niveau syntagmatique, la nouvelle répartition en prédicats explicitement associés au Temps, en prédicats à verbes supports (les noms prédictifs, les adjectifs attributs), et en prédicats annexes: les prédicats dont l'activation se réalise par parasitage d'un Temps lié à un autre terme, qu'il soit dominant ou dépendant, comme respectivement dans:

(11) *Luc est rentré ivre* (= Luc était ivre quand il est rentré: ivre=P.Adj dominant
ou bien, sens plus marginal: = Luc est rentré quand il était ivre: ivre=P.Adj dépendant

(12) *Marie croit Luc malade* (Luc est malade): malade=P.Adj dépendant

Le prédicat adjectival, dans ce dernier exemple, peut se passer d'un verbe support parce qu'il utilise le prédicat dominant. Grâce à celui-ci, son sujet, Luc, reçoit une fonction, et la structure prédicationnelle construit en fait un prédicat dérivé: "croit malade" dont le second argument est "Luc", sans que la perception de la grille de l'analyse prédicative cesse d'être réalisée.

Le premier exemple est emprunté à Mats FORSGREN. A la différence d'un adverbe, "ivre" ne peut être considéré comme un modifieur de "est rentré", et ce n'est pas non plus un argument, bien évidemment, de ce même verbe. Les deux prédications sont complètes chacune, et pourtant ordonnées hiérarchiquement. Comment? L'absence de verbe dans la prédication "Luc ivre" est palliée par le "parasitage" de la fonction verbale de l'autre prédication, d'où le sens d'une simultanéité des temps. Cette simultanéité fonctionne comme un prédicat sémantique à deux arguments, et la variation de sens observée pour (11) tiendrait à la variation possible des rôles des prédicats-actants ("thème" ou "objet"). Il n'y a pourtant qu'une seule marque lexicale du temps (dans le Temps du verbe).

Cela s'applique également aux appositions segmentées, comme celle-ci, également de M. Forsgren:

(13) *Président, Rocard n'aurait pas pris ces mesures-là*

Mats Forsgren a remarqué que la prédication principale est subordonnée vériditionnellement à la prédication appositive: celle-ci définit le "cadre" de l'assertion qui suit. Il est frappant cependant de remarquer que c'est toujours la structure parasite qui fonctionne comme condition, alors que la suite des deux énoncés est réversible:

(14) *Rocard n'aurait pas pris ces mesures-là, il serait président*

vs.: *?Rocard n'aurait pas pris ces mesures-là, président.*

à comparer à:

(15) *Rocard serait président, il n'aurait pas pris ces mesures-là*

Cette particularité ne tient pas à l'exemple:

(16) *Rocard riche, il serait président*

(17) *Rocard président, il serait riche*

Indépendamment du conditionnel, la prédication parasite fonctionne généralement comme "cadre" de la prédication effective:

(18) *Il mourut riche / il fut riche mort*

Comment comprendre (13) à (18)? Dans les séquences complètes juxtaposées, c'est l'ordre d'occurrence qui décide de l'organisation de la prédication discursive, ce qui conduit à supposer une réorganisation superficielle en termes de répartition discursive en thème et rhème des phrases complètes. Par contre, dans les phrases comportant une séquence elliptique, l'interprétation est beaucoup plus contrainte. C'est le plus souvent la prédication elliptique qui fonctionne comme modifieur du prédicat, à la manière d'un adverbial ou d'un circonstanciel: le verbe tensé, dans ce cas, noeud des relations syntaxiques, est dépendant en termes de portée, ce qui explique la remarque de M.Forsgren: c'est le paradoxe des modifieurs de type adverbial d'être à la fois dominants en tant que prédicats, et dépendants dans la structure syntaxique. Pourtant, cette interprétation préférentielle n'est pas la seule possible comme le montre (11).

Je n'examinerai pas plus en détail ce genre d'énoncés, mais j'y verrai l'illustration du phénomène suivant: la construction elliptique de la séquence prédictive apposée reproduit, au niveau de l'organisation syntagmatique, l'organisation imposée lexicalement des constructions des circonstanciels et des adverbes. Pourquoi ne pas y voir les mêmes contraintes de hiérarchie des prédicats? La relative indétermination de la hiérarchie prédictive tiendra alors à ce que, contrairement aux adverbes ou aux circonstanciels, la prédication des appositions est organisée au niveau syntagmatique, de façon discursive et tardivement dans le processus énonciatif, et non dans le lexique. C'est la mise en facteurs communs du verbe, notamment, qui la réalise, ce qui revient à dire que c'est la présence d'un seul verbe tensé, avec une portée du Temps sur deux (ou plus) prédications indépendantes en termes de valence, qui aboutit à ce résultat.

Supposons maintenant que le Temps soit, comme l'a proposé HARRIS (1976), un prédicat dont l'argument est un verbe. Cette analyse peut surprendre, si on associe à la notion de prédicat celle du choix d'une unité significative indépendante. Elle surprendra moins si on s'habitue à penser le prédicat comme un noyau de relations dont les positions dépendantes sont déjà en partie déterminées: le Temps est nécessairement corrélé à une action ou à un état. Dans ce cas, l'analyse qui fait du Temps (ou du complexe de choix sémantiques de type temporel, aspectuel, etc...qui

le compose) un opérateur dont l'argument est l'action verbale "nue" s'impose (cf. la hiérarchie proposée par Co VET dans sa contribution à ce colloque).

Au niveau syntagmatique, le verbe tensé devient le support prédicatif d'éléments lexicaux comme les adverbes ou les circonstanciels, ou de prédications secondes (les appositions), tous non tensés. Ce qui revient à dire qu'un unique constituant Temps devient un opérateur non seulement sur le verbe, mais indirectement sur tous les "modifieurs" de ce dernier. A la structure de valence se substitue une structure grammaticale dans laquelle le prédicat (en tant que noyau central des relations syntaxiques, cette fois) est un terme complexe; ce "prédicat complexe" serait, parfois, le seul verbe conjugué de la phrase simple, et dans d'autres cas, l'association du verbe tensé et des prédicats-"modifieurs". Sans verbe, pas d'énoncé viable dans la situation normale d'énonciation; sans prédicat-"modifieur", le "prédicat complexe" se limite à l'association verbe+Temps.

On voit ainsi se dessiner un prédicat complexe, au niveau syntagmatique, qui va du prédicat dominant non affecté d'un temps jusqu'au premier verbe dépendant³ (et éventuellement à un prédicat dépendant, cf.(12)).

Ce prédicat qui associe verbe(à cause de son temps fini), ou verbe support, et noyau prédicatif dominant, ne se confond pas tout à fait avec le "prédicat" de la tradition, qui correspond plus à la subdivision en thème et rhème.

Le prédicat peut donc être un élément sémantique, un terme lexical, un ensemble de termes lexicaux discontinus associant le verbe et ses modifieurs, ou encore la totalité du commentaire sur le thème. Le même énoncé pourra être analysé selon les niveaux en prédicats de ces divers types, et la clarté impose que l'on distingue alors prédicat sémantique, prédicat lexical, prédicat complexe ou syntagmatique, et prédicat "logique".

3. La prédication: définition

La prédication est une notion qui renvoie à une opération de construction de l'énoncé. Fondamentalement, on y verra une *mise en relation* (faute de quoi la prédication se confondra avec les choix d'unités significatives). Sans cette mise en relation explicite de la part du locuteur (on y associera ci-dessous une *visée prédictive*), il ne peut être question de parler de prédication.

On lui donnera deux rôles:

- a) celui de mettre en relation le prédicat (conçu comme une structure de dépendance avec des positions argumentales prédéterminées) avec le réel perçu ou évoqué.
- b) celui d'établir les relations qui unissent le prédicat à ses différents arguments.

La définition (a) est nécessaire pour la description d'énoncés minimaux, comme "chut", ou "il pleut", ou "bravo". On peut l'étendre en fait aux choix de prédicats, en

supposant un ordre dans les opérations énonciatives, même si ce découpage de la réalité peut paraître artificiel.

Les choix d'arguments relèvent aussi de la prédication, mais cette fois ils obéissent à une double détermination: d'une part, celle du réel perçu ou évoqué, d'autre part celle des contraintes imposées par le prédicat⁴.

4. Prédication: assertion ou pas?

Ceci nous conduit à la question de la frontière entre prédication et assertion: faut-il distinguer ces termes? considérer que la prédication est une notion théorique dépassée, parce qu'elle précède les théories plus récentes des actes de langage? Dans son sens traditionnel, appuyé sur l'étymologie, la prédication est l'attribution d'une propriété à un objet, donc une assertion et même une affirmation.

Dans le GLLF, H.BONNARD propose simplement d'aménager la prédication en tenant compte des autres modalités énonciatives: la prédication "est l'application d'un "modus" affirmatif, interrogatif, exclamatif ou volitif, à un "dictum" défini comme l'énoncé d'une représentation. Le "modus" a une portée qui définit les limites du prédicat, le reste de la phrase étant le thème: on retrouve ainsi la division traditionnelle.

Pourtant, l'idée qu'il y a un étape de la construction de l'énoncé qui s'effectue hors de la détermination par une modalité énonciative est généralement admise aujourd'hui, même si elle peut paraître artificielle. Dans ce cas, la prédication est responsable de la construction des relations du dictum, indépendamment du modus, pour reprendre les termes traditionnels, et la prédication précède la détermination par une modalité énonciative.

Plusieurs analyses vont dans ce sens⁵, peut-être à la suite de FREGE (1971:175) qui distingue:

- "-la saisie de la pensée- l'acte de penser.
- la reconnaissance de la vérité d'une pensée -le jugement
- la manifestation de ce jugement -l'affirmation."

Cette analyse ferait de la prédication (bien qu'il n'utilise pas ce terme) le premier stade de l'élaboration d'une "pensée". Puisqu'il y a ici trois étapes, et non deux, l'affirmation est strictement réduite à la manifestation d'une opération intermédiaire, le "jugement", dont la nature relève cependant de l'illocutoire. Un exemple montrera la différence entre saisie de la pensée et jugement; dans

(19) *Si l'accusé était à Rome au moment du délit, il n'a pas commis le meurtre*

il y a, selon Frege, "un seul acte de jugement et trois pensées: la pensée totale, la condition et la conséquence". En effet, seule la pensée totale est présentée comme vraie.

La prédication peut alors se définir, à la différence du point de vue ancien ou de son adaptation par Bonnard, comme une série d'opérations énonciatives de sélection d'un

prédicat et de saturation des positions argumentales. Ces opérations s'inscrivent nécessairement dans une visée illocutoire, mais ne se confondent pas avec elle. Elles sont faites de mises en relation, d'une part avec le "réel" évoqué (le référent), d'autre part avec les autres unités linguistiques engagées dans la construction des relations prédicatives.

Je pense donc qu'il est possible de définir la prédication en termes très généraux, comme d'une part, le choix des prédicats, d'autre part l'ensemble des relations qui composent peut-être autant de relations de prédication hiérarchisées, entre prédicat et arguments, en suivant les contraintes imposées par les possibilités de choix lexical⁶.

De l'examen qui précède, on pourrait -mais c'est une question de définition- définir des relations de prédication à différents niveaux⁷. Il me semble plus important d'insister sur un élément essentiel à cette description: la visée de la construction prédicative; essentiellement, pour une même notion, la forme nominale du prédicat permettra la constitution d'un terme complexe non utilisable seul, sauf circonstances particulières, pour faire un énoncé doté d'une modalité énonciative, alors que la forme verbale, dotée d'un temps fini, permettra la construction d'un énoncé opposant, au choix du locuteur, les modalités de base qui sont l'assertion et la question.

5. Pour conclure: quelle utilité peut avoir la notion de prédication dans la description grammaticale?

De la conclusion du paragraphe précédent, il découle que pratiquement toutes les relations constitutives de la formation de l'énoncé relèvent de la prédication. On peut penser que les verbes supports d'une prédication nominale ou adjectivale ne sont pas des prédicats, mais cette position elle-même conduit à des difficultés (cf. A. DALADIER)⁸.

La prédication ne pouvant être confondue avec l'illocutoire, il ne reste alors qu'une étiquette commode pour désigner de façon très générale les diverses opérations de mise en relation effective qui sont à la base même de la constitution des énoncés. Il reste que certains éléments semblent plus "prédicatifs" que d'autres, comme le Temps dans la prédication à visée d'énoncé: son rôle essentiel, au-delà de ses sens temporels ou modaux, ne serait-il pas d'être en quelque sorte un "prédicat de prédication", c'est-à-dire l'élément essentiel qui signale non une modalité énonciative particulière, mais l'assertabilité de l'énoncé?

Références:

- BANYS, W., 1988, « Prédicats et connecteurs », in : Nølke, H. (éd.), *Opérateurs syntaxiques et cohésion discursive*, Nyt Nordisk Forlag Arnold Busck, Danemark, p. 27-35.
 BONNARD, H., article « Prédication » dans le *Grand Larousse de la Langue Française*.
 CULIOLI, A., 1990, *Pour une linguistique de l'énonciation*, Ophrys, Paris.

- DALADIER, A., 1996, « Le rôle des verbes supports dans un système de conjugaison nominale et l'existence d'une voix nominale en français », *Langages*, 121, 35-53.
- FORSGREN, M., 1996 (à paraître), « Subordination syntaxique -subordination sémantico-pragmatique : le cas de l'apposition adnominale » in : Muller, C. (éd.), *Dépendance et intégration syntaxique*, Niemeyer, Tübingen, p. 173-182.
- FREGE, G., 1971(trad), *Ecrits logiques et philosophiques*, Le Seuil, Paris.
- GARDINER, A.H., 1989 (1932), *Langage et acte de langage*, P.U.Lille, Lille.
- HAGEGE, Cl., 1982, *La structure des langues*, PUF, Paris.
- HARRIS, Z.S., 1970, « The Two Systems of Grammar: Report and Paraphrase » in : Harris, Z.S., *Papers in Structural and Transformational Linguistics*, Reidel, Dordrecht, p. 613-692.
- HARRIS, Z.S., 1976, *Notes du cours de syntaxe*, Le Seuil, Paris.
- HARRIS, Z.S., 1991, *A Theory of Language and Information*, Clarendon Press, Oxford.
- HERSLUND, M., 1988, *Le datif en français*, Peeters, Louvain.
- KAROLAK, S., 1988, « Foncteurs, opérateurs, connecteurs -analyse notionnelle » in : Nølke, H.(éd.), *Opérateurs syntaxiques et cohésion discursive*, Nyt Nordisk Forlag Arnold Busck, Danemark, p. 11-26.
- KRONNING, H., 1993, « Modalité et réorganisation énonciative de la phrase » in: Hilty, G.(éd), *Actes du XXe Congrès international de linguistique et de philologie romanes*, vol.1, Francke, Berne, p.353-366.
- LAZARD, G., 1994, *L'actance*, PUF, Paris.
- MILNER, J.Cl., 1989, *Introduction à une science du langage*, Le Seuil, Paris.
- MULLER, Cl., 1991, *La négation en français*, Droz, Genève.
- NØLKE, H., 1994, *Linguistique modulaire*, Peeters, Louvain.

¹ Dans ses premiers écrits transformationnels, Harris 1970 emploie "predicate" pour une vaste sous-classe (les verbes et leurs équivalents), mais introduit le terme d'"opérateur" qui inclut dans cet ensemble de noyaux prédicatifs les connecteurs "or" et "and". Ce sont des éléments syntaxiques primitifs, et on peut souhaiter garder le terme de prédicat pour tout ce qui est classe d'unités significatives identiques, et réserver le terme d'*opérateur* pour une forme morphologique réalisée (par exemple, la négation est probablement à analyser comme un prédicat, et sa réalisation courante "ne pas" comme l'opérateur le plus fréquemment utilisé pour sa réalisation, sans exclure d'autres possibilités. Cette notion d'opérateur est à peu près la seule utilisée dans Harris 1991, qui n'utilise qu'une fois le terme de "predicate". D'autres linguistes distinguent les opérateurs comme des prédicats ayant un ou plusieurs arguments phrastiques (usage de M.Gross; l'utilisation en grammaire catégorielle-sémantique est très différente: par exemple Banyas 1988, qui distingue prédicat, connecteur et opérateur avec des sens assez différents, ou Karolak 1988, qui parle de "prédicateur" pour désigner les prédicats formant une phrase avec des noms).

² L'analyse revient, en clair, à quelque chose comme: *Paul a fait avoir une lettre à Marie (=a fait (Marie avoir une lettre)/ a fait (une lettre être à Marie))*. Je n'examinerai pas, faute de place, le détail de cette analyse.

³ Un exemple de construction qui illustre cette notion de prédicat complexe au niveau syntagmatique, donc de structure prédicationnelle: c'est la phrase négative du français, qui marquera par "pas" le prédicat dominant (adverbe, déterminant) en se positionnant à sa gauche, et "ne" qui marquera la partie tensée (du moins dans les constructions non disloquées).

⁴ Cette double définition de la prédication se retrouve chez plusieurs linguistes:

Gardiner définit la prédication comme une opération "qui consiste à dire quelque chose de quelque chose" (p223-224): c'est à la fois (a) et (b), et ses exemples montrent qu'il entendait la prédication aussi bien comme l'application d'un prédicat à une situation, que comme la relation interphrastique qui en fait par exemple, pour un adverbe de phrase, le qualificatif d'un énoncé.

Chez Milner, 1989, la prédication est une propriété "domaniale", c'est à-dire caractéristique d'un domaine syntaxique, essentiellement le nom et la phrase, ces catégories donnant à cette propriété sa visée (la propriété définitoire de la prédication étant : "*dire quelque chose*" (p529). On passe, ici aussi, de ce qui est dit du réel à ce qui est dit d'un terme langagier:

"*Si une phrase analysable en x_1, x_2, \dots, x_n , dit quelque chose, c'est qu'au moins une de ses parties x_i dit quelque chose d'au moins une autre partie x_j* " (ibidem). "*On passe alors de la propriété domaniale à la relation domaniale*".

Dans ses exemples, il décrit sous le terme de prédication aussi bien la phrase (sans circonstants cependant) que la relation nom/épithète, ou la relation entre le nom et une apposition: dans tous les cas, la propriété sémantique est exprimable par "être", non pour des raisons de prédicat support sous-jacent, mais parce que ce verbe traduit généralement au mieux la propriété domaniale, en particulier pour le nom.

Harris, 1991, parle assez abondamment de la prédication, comme une relation entre deux significations ("meaning"): essentiellement les relations de type prédicat /argument, mais aussi ce qui fait qu'un mot-phrase est, au-delà de son sens lexical, une phrase. Ce type particulier de signification, qui se distingue de la somme des significations lexicales particulières, est produit par la prédication, qu'il distingue explicitement de l'assertion.

⁵ Par exemple, Harris 1991, p332: "Predication (...) is not the same as assertion. In *John's accepting is uncertain* the "accept" is predicate on "John", but not asserted."

La construction prédicative à base nominale interdit généralement l'affectation d'une modalité qui en ferait un énoncé acceptable, mais reste un cas de prédication. C'est ce que dit Milner 1989, qui parle de prédication dans le domaine du nom, et qui distingue expressément le "dictum" de la phrase de l'assertion; à propos de l'énoncé, c'est aussi le point de vue de Culioli qui parle de "relation prédicative simplement représentée, c'est-à-dire non encore prise dans une assertion impliquant un choix de validation"; cette relation prédicative est définie comme une "lexis" et sa construction précède son évaluation.

⁶ En effet, pour tout argument, la relation prédicat/argument est également une prédication: l'argument est prédicat de la position d'argument prédéterminée par son prédicat, comme le montre la clivée, qui ne fait que mettre en valeur une relation toujours présente: *Luc mange la pomme = Le "quelqu'un" qui mange la pomme est Luc*. L'argument "Luc" est prédiqué de la position prédéterminée "quelqu'un" introduite par le prédicat "mange".

⁷ Au niveau sémantique, au niveau morpho-lexical, ou encore au niveau syntagmatique, comme je l'ai proposé, enfin au niveau thème/rhème comme dans la tradition grammaticale. Pourquoi pas aussi au niveau de structuration communicative proposé par H.Kronning, dans la relation entre le substrat et le foyer stratificationnel?

⁸ La comparaison des constructions à prédicat verbal et des constructions à prédicat nominal et verbe support montre, à côté de contraintes de sélection d'arguments identiques, des variations de sens (par exemple entre verbe et nom d'action) et l'occurrence ou non de prépositions qui suggèrent qu'aussi bien le choix ou non d'un verbe support que celui d'une suffixation nominale ou verbale modifient la structure prédicative.